

« Intérêt Général », « Intérêts Particuliers »

La Construction de l'Ethos dans un Débat public

"General Interest", "Particular Interests". The Construction of the Ethos in a public Debate

Marianne Doury et Pierre Lefébure



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7922>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.7922](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7922)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2006

Pagination : 47-71

ISBN : 978-2-86480-869-5

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Marianne Doury et Pierre Lefébure, « « Intérêt Général », « Intérêts Particuliers » », *Questions de communication* [En ligne], 9 | 2006, mis en ligne le 30 juin 2006, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7922> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7922>

MARIANNE DOURY

Laboratoire Communication et politique
CNRS, Paris
doury@damesme.cnrs.fr

PIERRE LEFÉBURE

Université Lille 2
Laboratoire Communication et politique
CNRS, Paris
pierre.lefebure@sciences-po.fr

« INTÉRÊT GÉNÉRAL », « INTÉRÊTS PARTICULIERS » LA CONSTRUCTION DE L'ETHOS DANS UN DÉBAT PUBLIC

Résumé. — Selon la définition classique en analyse de l'argumentation, consistant à se présenter comme « digne de foi », l'*ethos* s'articule aux enjeux sociologiques de présentation de soi et de mobilisation des identités sociales. Cette articulation s'avère utile pour expliquer l'implication des participants au forum de discussion ouvert sur l'internet, dans le cadre de la procédure consultative sur l'implantation d'un troisième aéroport international pour Paris (DUCSAI) en 2001. L'analyse de l'intégralité des messages postés sur ce forum confirme l'importance de l'*ethos* comme ressource discursive en contexte d'argumentation polémique, notamment lorsqu'est mise en jeu la légitimité du point de vue avancé en termes d'intérêt général ou particulier. Les résultats indiquent que le développement des procédures délibératives et participatives s'inscrit dans un contexte communicationnel où les citoyens tendent à intervenir sans se départir de leur ancrage social et de leurs préférences tout en pouvant mobiliser stratégiquement la référence à l'intérêt général pour réduire l'*ethos* d'un contradicteur.

Mots clés. — *Ethos*, délibération, débat public, argumentation, forum internet, NIMBY.

Par sa problématique même, la rhétorique qui, depuis ses origines, s'intéresse au pouvoir du langage, croise des réflexions issues de champs disciplinaires variés : philosophie, psychologie, linguistique, sociologie, logique, etc. Plus encore que d'autres, certaines des catégories qu'elle mobilise se prêtent à ces rencontres disciplinaires. C'est en particulier le cas du concept d'*ethos* – tel que le définit l'ancienne rhétorique –, porteur de l'« intégrité discursive et rhétorique » (Eggs, 1999 : 43) du locuteur. Ainsi Ruth Amossy (1999) a-t-elle montré qu'il constituait un véritable carrefour où se mêlent des réflexions issues des sciences du langage (plus spécifiquement des travaux sur l'énonciation) et des sciences sociales (notamment en relation avec la question de la « présentation de soi » telle qu'elle a été travaillée par Erving Goffman, ou avec la notion d'*habitus* développée par la sociologie bourdieusienne). Se positionner à ce carrefour permet de structurer le questionnement sur l'expression plus ou moins contrôlée des identités sociales comme ressources concurrentielles, lorsque les acteurs les mobilisent dans un effort pour faire valoir un point de vue.

Dans le cadre de cet article, on souhaite faire fonctionner ce concept d'*ethos* en interrogeant les liens qui, en contexte polémique, peuvent exister entre l'image qu'un locuteur renvoie de lui-même et la nature même de la thèse qu'il défend. Pour cela, on s'appuiera sur l'analyse de la polémique qui a eu lieu en France, en 2001, au sujet du projet – aujourd'hui abandonné – de construction d'un troisième aéroport en région parisienne. On montrera en quoi, malgré la légitimité offerte *a priori* par le dispositif de concertation où les acteurs s'expriment, l'opposition à la création de ce site, souvent dénoncée par les partisans du troisième aéroport comme motivée par la défense d'intérêts particuliers, demande un travail argumentatif et rhétorique pour être rendue acceptable. On mettra au jour les stratégies mises en œuvre par les opposants à l'aéroport pour dénoncer, derrière l'intérêt général invoqué par l'adversaire, des intérêts particuliers, et, à l'inverse, pour se réclamer de la défense de causes dépassant les intérêts individuels. Ce point rejoint les analyses en termes de justification de l'action publique et d'intégration des mobilisations collectives aux communautés de politiques publiques. On conclura sur le fait que, malgré une forme de légitimation *a priori* des paroles individuelles par le dispositif de concertation, les acteurs engagés dans le débat s'en tiennent le plus souvent, pour asseoir l'acceptabilité de leur position, à la légitimation classique reposant sur la revendication d'une forme de représentativité, et peinent à proposer d'autres régimes de paroles légitimes. Plus largement, les dynamiques ainsi étudiées permettent de s'interroger sur les effets d'un dispositif qui, relevant des procédures délibératives telles qu'elles se développent depuis une dizaine d'années, semble pourtant moins disposer les acteurs à rapprocher leurs vues qu'il ne leur fournit

l'occasion d'assumer – voire de renforcer – la contradiction entre leurs préférences, notamment lorsque celles-ci font l'objet d'un travail argumentatif par lequel elles sont rapportées aux identités sociales.

Un appel institutionnel à la parole individuelle

Contexte général : poussée de la démocratie participative

La production de textes réglementaire et législatifs aidant (décret Bianco de 1992 créant des débats sous autorité préfectorale, loi Barnier de 1995 disposant la création de la Commission nationale du débat public, loi de 2002 sur la « démocratie de proximité »), les dispositifs de concertation se sont multipliés en France depuis la fin des années 80, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire (Jaubert, 1998). Il est possible d'y voir un certain type de réponse à ce qui est souvent désigné comme « crise » de la démocratie représentative et renvoie au fait que « [l]a légitimité démocratique¹ ne semble plus suffire à satisfaire l'adhésion des publics, ni à asseoir l'autorité des orientations politiques » (Bachir, 1999 : 167). Les dispositifs mis en place se présentent comme visant à modifier la façon dont les citoyens accèdent aux processus de décision en dehors des modes de participation traditionnels de la démocratie représentative (vote, adhésion à un parti, engagement dans un groupe d'intérêt ou « lobby »). Un premier groupe de dispositifs, essentiellement d'inspiration expérimentale et anglo-saxonne², consiste à approcher une sorte de décision optimale, comme dans le cas des sondages délibératifs (Fishkin, 1995 ; Blondiaux, 2002). Par ailleurs, les dispositifs participatifs qui se sont plus assurément développés en France ne cherchent pas tant à définir l'hypothétique meilleure décision qu'à atteindre un assentiment optimal. En quelque sorte, ils posent les bases d'une démocratie plus directe, en donnant notamment aux différents acteurs concernés la possibilité de participer à un débat public afin de favoriser l'expression directe des positions des uns et des autres. Que de tels dispositifs soient conçus réellement dans l'idée d'en faire de véritables aides à la décision, ou qu'ils soient destinés à nourrir des justifications *a posteriori* de décisions politiques initialement prises sans concertation, ils n'en constituent pas moins des formes d'appels institutionnels à une parole élargie, et élargie notamment à la

¹ M. Bachir (1999) précise que la légitimité démocratique ne suffit pas plus que le recours à l'expertise scientifique et technique à satisfaire l'adhésion.

² Voir notamment Bachir (1999 : 168) ; pour le dispositif spécifique des « Conférences de citoyens » (ou « conférences de consensus »), l'expérience danoise semble plus prégnante que les tentatives antérieures américaines et anglaises (Joss, Durant, 1995).

parole individuelle. Dans le cadre de débats publics tels que ceux dont la loi de 1995 a permis l'essor, l'expression des intérêts particuliers est non seulement possible, mais souvent encouragée, une des idées mises en avant par leurs promoteurs étant qu'organiser un espace de confrontation des différents intérêts en présence peut permettre de faire émerger une position commune face au projet en discussion. Par leur sollicitation dans le cadre de débats publics touchant à des questions d'aménagement du territoire, les « intérêts dits "particuliers" ou "locaux" sont reconnus (sinon entendus) comme légitimes à participer à l'élaboration de projets d'intérêt général » (Jobert, 1998 : 71), dessinant un nouveau modèle d'aménagement « plus attentif à la territorialité des enjeux » (*ibid.*)³.

Étude de cas : le débat sur le troisième aéroport⁴

Le débat sur l'opportunité de créer un troisième aéroport en région parisienne est une sorte de serpent de mer qui revient régulièrement sur le devant de l'actualité depuis plus de trente ans. On s'arrêtera ici sur un de ses récents avatars. En 2001, le premier ministre a demandé au président de la Commission nationale du débat public d'éclairer le choix du gouvernement quant à la nature et à la localisation d'un futur troisième aéroport pour Paris. La démarche retenue, dite DUCSAI (Démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire), visait à mettre à la disposition du public des informations relatives à la nécessité de ce troisième aéroport et aux sites possibles, et à favoriser la confrontation des acteurs ainsi que la participation du public intéressé par le projet, sur une durée de 6 mois, de mi-avril à mi-octobre 2001. L'objectif ultime était de favoriser le débat public sur le troisième aéroport, selon deux modalités principales :

³ La problématique de l'opposition entre « intérêt général » et « intérêts particuliers » est particulièrement pertinente pour les conflits liés à l'environnement (du moins dans l'acception spatialisée du terme – Trom, 1999 : 33). Le terme même d'environnement suggère un ancrage spatial de référence (aux environs de quoi ?), qui laisse présager de l'importance de l'identité (et en particulier de la localisation géographique) des différents participants au débat (on ne réagit pas de la même façon à un projet d'implantation d'usine chimique, par exemple, selon que l'on habite à quelques centaines de mètres du site envisagé, ou à l'autre bout du territoire).

⁴ Ce travail s'inscrit dans le prolongement d'une recherche menée dans le cadre d'un programme intitulé « Nouveaux dispositifs de concertation et formes de controverses : le choix d'un troisième aéroport pour Paris », dirigé par L. Monnoyer-Smith, et associant le Costech (Connaissance, organisation et systèmes techniques) de l'université de Technologie de Compiègne, et le Laboratoire Communication et politique du CNRS, de 2002 à 2005. Le rapport est disponible sur le site http://www.lcp.cnrs.fr/pdf/Rap_Ducsai3.pdf. Voir aussi Monnoyer (à paraître).

- l'organisation, à Paris et en province, de réunions publiques (ateliers, rencontres, débats) ;
- la mise en place d'un site internet, www.ducsaï.org, comportant une présentation de la démarche, un certain nombre de dossiers (notamment les dossiers de candidature des différents sites envisagés), et un forum de discussion ouvert à toute personne désireuse d'exprimer sa position sur le sujet, et visant à collecter les positions et propositions des divers acteurs concernés par le projet. Ce sont les 332 messages postés sur le forum de discussion de février à octobre 2001 qui constitueront le corpus de la présente étude⁵.

Dans son ensemble, telle que la démarche était présentée, les prises de positions énoncées au cours du débat devaient être versées au dossier qui allait être présenté au gouvernement pour l'aider à prendre sa décision ; l'enjeu que le dispositif proposait donc aux argumentations était lié à l'action et à la prise de décision. En particulier, le forum mis en place dans le cadre de la DUCSAI reflétait bien cette volonté d'accessibilité généralisée du débat, puisqu'il était présenté sur le site même comme « un espace de discussion libre entre *toutes les personnes* souhaitant s'exprimer sur le projet d'un nouvel aéroport ». On soulignera l'emploi de l'adjectif indéfini « toutes » qui, *a priori*, légitime toutes les interventions à venir d'où qu'elles émanent, ainsi que l'utilisation du substantif « personnes » (plutôt que « groupes », « associations » ou autres périphrases évoquant des paroles collectives), qui suggère que les interventions individuelles sont attendues, voire préférées.

Dans une large mesure, les interventions postées sur le forum de discussion DUCSAI ont répondu au programme fixé précédemment. En effet, à l'exception de rares instances collectives (8 sur 152 intervenants soit 5 % qui cumulent 13 % des messages postés), les participants au forum sont intervenus à titre individuel, même si, stratégiquement, ils cherchent parfois, dans leur message, à se constituer en porte-parole d'une instance énonciatrice plus large⁶. Cette caractéristique d'une participation presque exclusivement individuelle ne se traduit cependant pas par une prise de parole nécessairement privée, car nombre d'intervenants assument la logique d'espace public permettant la confrontation des opinions pour assumer un propos à portée plus ou moins large. Cela semble suggérer une recherche de légitimité dont il

⁵ Le corpus présente l'intérêt de présenter une dynamique d'échange, même si l'interactivité du forum est limitée. En effet, sur les 332 messages, 148 (44,5 %) ouvrent de nouveaux fils de discussion ; parmi eux, seulement 75 (50,5 %) obtiennent effectivement une réponse, et 19 (13 %) seulement au moins 3 réponses et jusqu'à 13.

⁶ La très large prédominance des paroles individuelles (au détriment, notamment, de la parole associative) semble une caractéristique propre à ce débat.

faut faire l'hypothèse que, précisément de la part d'intervenants individuels, elle n'était pas ressentie comme déjà disponible et reconnue par les autres, c'est-à-dire institutionnalisée, mais comme devant au contraire être construite et revendiquée. En témoigne d'ailleurs, *a contrario*, le jeu croisé des contestations souvent émises par d'autres intervenants dans le forum ou, positivement, les stratégies rhétoriques mobilisées « préventivement » par les locuteurs afin de fonder leur légitimité. C'est ce travail de crédibilisation de la parole des intervenants que l'on s'attachera à décrire, en faisant appel à la notion d'*ethos*.

L'*ethos* ou la production d'une parole légitime

Ethos : éléments de définition

Afin de décrire la façon dont les participants au débat procèdent pour produire un discours susceptible d'apparaître comme légitime aux yeux de leurs destinataires, on partira de la catégorie rhétorique de l'*ethos* qui semble particulièrement adaptée. En effet, l'*ethos* est classiquement défini comme l'ensemble des procédés discursifs permettant à un orateur de se présenter comme « digne de foi » (Aristote, *Rhétorique*, 1356a). La preuve éthique repose traditionnellement sur la mise en avant de trois qualités :

- la vertu (*arèté*) ;
- la compétence, ou prudence, ou sagesse pratique (*phrónesis*) ;
- la bienveillance, ou solidarité (*eúnoia*)⁷.

On s'arrêtera sur ces deux dernières. À travers la notion de compétence, on cherchera à prolonger les réflexions menées sur la place de la parole experte dans les processus de concertation. Mais, c'est surtout la bienveillance qui retiendra notre attention. Selon Ekkehard Eggs (1999), il faut entendre par « bienveillance » le fait, pour un orateur, d'apparaître avant tout comme soucieux du bien d'autrui, et comme susceptible de faire passer l'intérêt du collectif avant ses propres intérêts. En contexte délibératif⁸, où il s'agit de juger ce qui est bon pour la cité afin d'orienter l'action future, cette composante de l'*ethos* prend

⁷ Par bienveillance ou solidarité, on entend la traduction qu'E. Eggs (1999 : 35-36) en propose, à partir d'une version plus « moderne » : « Les orateurs inspirent confiance, (a) si leurs arguments et leurs conseils sont *compétents* et *raisonnables*, (b) s'ils argumentent *honnêtement* et *sincèrement*, et (c) s'ils sont *solidaires* et *aimables* envers leurs auditeurs ».

une importance particulière, et constitue une condition de base pour gagner la confiance de l'auditoire – la preuve éthique visant à transférer sur la thèse la confiance accordée à celui qui l'avance (Declercq, 1993 : 47). La problématique de la bienveillance fait écho à la question des bénéficiaires (réels, mais surtout construits par le discours) de l'action en discussion, et correspond, dans le cœur de la polémique, à l'autovalorisation ou à la stigmatisation de l'adversaire, par l'invocation de l'intérêt général ou des intérêts particuliers.

Cette identification *a priori* des qualités (sincérité, compétence, bienveillance) que, pour être crédible, l'orateur doit manifester à travers son discours, distingue la problématique de l'*ethos* qui obéit à une stratégie de persuasion, de celle de la présentation de soi (Goffman, 1959), qui mobilise « un conglomérat d'attributs de nature extrêmement diverse » (Kerbrat-Orecchioni, 2002 : 184) et poursuit l'objectif plus général d'« assurer le bon fonctionnement de l'échange » (*ibid.* : 184). Ni reflets d'une psychologie intérieure, ni attributs de rôle, les composantes traditionnelles de l'*ethos* constituent des vertus situationnelles qui sont autant de conditions d'acceptabilité d'un discours tenu en contexte délibératif.

Pourtant, si la notion d'*ethos* semble s'imposer naturellement pour aborder l'évocation, par les participants au débat, de l'opposition entre intérêt général et intérêts particuliers, elle demande à être retravaillée pour rendre compte des données – et en particulier, de leur nature dialogique et polémique. En effet, la rhétorique s'est traditionnellement donnée comme objet de prédilection la parole monologique de l'orateur face à un auditoire. Or, les données examinées ici comportent une dimension dialogale (certains messages se donnant explicitement comme des réponses à d'autres messages). La notion d'*ethos* demande alors à être rapprochée de la problématique désignée par Erving Goffman (1973) comme la présentation de soi. Ce rapprochement conduit à faire entrer la question de l'*ethos* dans une problématique de « construction interactive des identités » (Kerbrat-Orecchioni, 2002 : 188 ; 2005 : 156), afin d'en souligner le caractère négocié. Du même coup, cet amendement rend compte du fait que la définition d'une image de soi est corrélative de la définition d'une image de l'allocutaire (Kerbrat-Orecchioni, 1984 : 234), et, en contexte polémique, d'une image de l'adversaire – ce qui ne revient pas nécessairement au même. En effet, la dimension fortement polémique de certaines interventions pose centralement la question de l'interdétermination du discours et du

⁸ Ici, il s'agit de la définition rhétorique du délibératif comme genre, par opposition au judiciaire ou à l'épidictique, et non à la notion contemporaine de délibération telle qu'elle est développée actuellement dans le champ des sciences politiques.

contre-discours : les différentes positions ne font sens que parce qu'elles s'opposent à d'autres. L'analyse des données montrera que la construction de la preuve éthique se fait rarement indépendamment d'un travail rhétorique sur l'image de l'adversaire (le principe de base étant, on vient de le suggérer, pour les uns, de se réclamer de l'intérêt général tout en renvoyant les autres à leurs intérêts particuliers).

Les différentes définitions insistent toutes sur le fait que l'*ethos* est un effet du discours. *Ethos* n'est donc pas un synonyme d'« image du locuteur », cette dernière conjuguant la représentation que l'auditoire peut se faire du locuteur préalablement à sa prise de parole, et cette même représentation modifiée par l'effet de cette prise de parole⁹. Par ailleurs, la preuve éthique ne consiste pas, pour l'orateur, à s'attribuer explicitement un certain nombre de qualités susceptibles d'accroître l'acceptabilité de la thèse qu'il avance : il s'agit plutôt de suggérer, par sa façon de s'exprimer, que l'on possède ces propriétés (Eggs, 1999 : 33)¹⁰. La preuve éthique mobilise donc toutes les ressources susceptibles de véhiculer des éléments d'identité du locuteur – c'est-à-dire, finalement, à peu près tous les types d'unités sémiotiques : choix lexicaux, de registre, intonation, rythme, gestualité, mais aussi style argumentatif, dans la mesure où, comme le suggère Christian Plantin (1993 : 235-236), « à la rectification se rattache une valeur de précision (le problème sera bien posé) ; à la concession une valeur d'ouverture (vs intégrisme) ; à l'argumentation par les conséquences enfin, la valeur du pragmatisme. Il s'agit évidemment de « vertus discursives », totalement indépendantes du caractère du sujet parlant ».

Enfin, on posera que, très souvent, la nature même de la thèse défendue a des conséquences sur l'image que l'orateur renvoie de lui-même – et sur le travail rhétorique auquel il devra se livrer pour la renforcer ou la corriger. D'une certaine façon, il s'agit d'une évidence : plaider pour qu'une sentence sévère soit prononcée contre un accusé risque de construire du plaideur une image d'intransigeance, voire d'inhumanité, susceptible de compromettre l'acceptation par l'auditoire de la thèse défendue. Il s'agira alors pour l'orateur de corriger cette image en faisant valoir un *ethos* plus « moelleux » (par un ton modéré, une attitude souriante, un style argumentatif ouvert, etc.), en suggérant que sa

⁹ R. Amossy (2000) parle d'*ethos* préalable, D. Maingueneau (1999 : 77) d'*ethos* prédiscursif pour désigner les préventions de l'auditoire vis-à-vis de l'orateur ; nous préférons ici réserver le terme d'*ethos* à la façon dont l'orateur se présente à travers son discours – le terme d'« image » pouvant alors désigner les autres éléments participant de la représentation que se fait l'auditoire du locuteur.

¹⁰ D. Maingueneau (1999 : 91) propose d'assouplir cette exigence et intègre dans l'*ethos* tout ce qui participe de l'identité discursive de l'orateur, grâce à la distinction entre *ethos* dit et *ethos* montré.

position lui est imposée par la raison contre son inclination naturelle – sans pour autant modifier, bien entendu, le fond de sa conviction. Tout cela signifie que l'espace d'ajustement argumentatif, ouvert par le jeu de la présentation de soi, n'est pas une ressource également distribuée. En termes de contraintes structurelles, les orateurs potentiels se distinguent les uns des autres par leurs propriétés sociales (notamment la maîtrise du langage et la diversité des situations que leur statut socioculturel leur a donné l'occasion d'expérimenter), mais aussi, voire surtout, par un effet de position sociale, c'est-à-dire, d'une part, l'assurance issue du sentiment d'être plus qualifié que d'autres et, d'autre part, l'aisance ou la sérénité à assumer une opinion que confère la faible probabilité de pâtir directement et fortement de l'un ou l'autre des développements de l'enjeu discuté.

La construction de l'*ethos* dans le forum Ducsaï

Le projet de troisième aéroport, au service de l'intérêt général ?

Dans la polémique sur le troisième aéroport parisien telle qu'elle se manifeste dans le forum DUCSAI, il a été établi que la très grande majorité des messages sont le fait de locuteurs « ordinaires », c'est-à-dire intervenant à titre individuel et ne bénéficiant d'aucune notoriété institutionnelle. Les participants au forum n'ont donc pas de représentation préalable les uns des autres, et l'image qu'ils renvoient d'eux-mêmes relève entièrement de l'art oratoire. Plus précisément, en raison des restrictions sémiotiques qui pèsent sur l'expression dans un forum de discussion, elle est à construire exclusivement verbalement et par écrit. À cet égard, un préalable intéressant à une analyse d'argumentation consiste à observer la distribution des intervenants selon quelques caractéristiques relatives à leur implication dans le forum (voir tableau). Deux éléments ont été plus particulièrement distingués. D'abord, l'usage d'un « pseudo » permettant d'identifier hors du forum la personne de l'intervenant (prénom et nom, initiale du prénom et nom, nom) par opposition à un « pseudo » fantaisiste distingue ceux qui engagent un jugement social sur leur opinion de ceux qui émettent leur avis sans risque, ce qui n'est pas indifférent du point de vue de l'*ethos*. Ensuite, l'intensité de la présence sur le forum en fonction du nombre d'interventions (de I à II) est un moyen de distinguer les plus soucieux d'emporter la conviction des lecteurs du forum et paraît un critère plus approprié à cette arène que le nombre de signes rédigés.

Tableau I : Implication des intervenants (nom assumé par nombre de messages émis).

NOMBRE DE MESSAGES ÉMIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INTERVENANTS POUR CE NOMBRE	90	26	8	7	3	3	1	2	2	1	1
DONT NOMBRE D'ANONYMES	49	15	5	6	1	1	0	2	1	0	1
% D'INTERVENANTS POUR CE NOMBRE	62,5	18	10,5			9					
DONT % D'ANONYMES	54,5	57,5	62,5	86,5		46					

Il apparaît qu'environ un tiers des 289 messages émis à titre individuel sont une intervention unique (90 cas), contre un autre tiers par des intervenants participant à quelques reprises (104 messages par 41 personnes), et un dernier tiers par des intervenants participant au moins cinq fois (95 messages par 13 personnes). Parmi cette population à la pratique très hétérogène, l'anonymat s'avère majoritaire (56,5 % des 144 participants¹¹). Mais, selon une première dynamique, il l'est d'autant plus chez les intervenants qui postent moins de quatre messages. Inversement, la proportion d'anonymes décroît sous la moyenne parmi la petite minorité qui écrit au moins cinq fois au forum. Il est donc probable qu'un effet de seuil dans le nombre de participations s'articule à une plus grande propension à assumer un nom reconnaissable. En d'autres termes, l'éthique du débat serait tendanciellement corrélée à l'intensité de l'engagement dans ce débat. Il n'en reste pas moins que près de la moitié des plus forts contributeurs entretient l'anonymat, ce qui n'est pas sans incidence pour l'*ethos*.

D'un point de vue plus substantiel, dans la construction discursive de leur image, les participants au forum doivent tenir compte d'un élément déterminant, qui est à la fois le préalable et le résultat de leur discours : la position qu'ils choisissent de défendre dans le débat. En effet, comme on l'a suggéré, les opposants au projet de troisième aéroport tendent à être caractérisés – et dans le même temps, stigmatisés – par leurs adversaires comme cherchant avant tout à défendre des intérêts particuliers, contre l'intérêt général qui voudrait que le projet soit accepté. C'est ce qu'illustre notamment l'exemple suivant :

jacky deslandes

envoyé le 12/07/2001

message déjà envoyé le 8 juin

[...] Il est clair pour tout le monde, sauf pour les représentants des lobbies qui défendent leurs intérêts et non ceux des citoyens, que le troisième aéroport est urgent. Dans cette optique, il est clair que Vatry sera le premier prêt [...]¹².

¹¹ Ce qui reste une proportion relativement faible, l'anonymat étant la règle massivement préconisée et respectée dans la plupart des forums de discussion sur Internet.

¹² Les messages sont reproduits dans leur orthographe d'origine.

Plusieurs remarques s'imposent :

- du point de vue de la modalisation du discours, la rhétorique de l'évidence développée ici (« Il est clair pour tout le monde ») vise à soustraire la proposition avancée à la réfutation en la présentant comme allant de soi ;
- du point de vue des désignations, la caractérisation des opposants au troisième aéroport comme « représentants des lobbies qui défendent leurs intérêts et non ceux des citoyens » souligne les connotations négatives attachées à « lobby » qui, contrairement à sa perception en contexte anglosaxon, fonctionne, en français, quasiment comme une insulte ;
- enfin, on notera l'opposition établie entre « les intérêts des lobbies » et « les intérêts des citoyens », opposition qui, pour le locuteur, ne mérite même pas d'être étayée tant la tradition politique française, inspirée de l'idéalisme républicain et empreinte de jacobinisme, établit comme une évidence partagée que l'intérêt général ne peut se construire qu'en rupture avec les intérêts particuliers.

Le message analysé ici n'a rien d'anecdotique ou de « local » qui soit spécifique à ce débat précis. Bien au contraire, la disqualification des opposants à un projet par la réduction de leur position à la défense d'intérêts particuliers, ou stigmatisation par identification au syndrome NIMBY¹³, semble aujourd'hui fortement récurrente, voire systématique, dans les conflits portant sur des questions d'aménagement du territoire (Jobert, 1998). Les ressources que doivent alors déployer les opposants locaux à un projet pour crédibiliser leur position contre l'accusation de syndrome NIMBY sont à la fois diverses et complexes, mais induisent généralement un effort pour élargir les enjeux pris en compte (Lolive, 1997 ; Shemtov, 1999 ; Trom, 1999), de telle sorte qu'il devient possible d'évoquer un processus positif de co-construction de la décision publique plutôt qu'une résistance négative à un changement (McAvoy, 1999). L'enjeu de la présentation de soi comme personne fondée à promouvoir une préférence argumentée est bien évidemment au cœur de cette dynamique à travers laquelle « l'habitant » ou « l'administré » sur lequel s'exerce une autorité devient un « citoyen » susceptible d'éclairer ses égaux et de contribuer au devenir de la communauté politique¹⁴.

¹³ NIMBY = « *Not In My Back Yard* », ou « pas dans mon jardin » : théorie formulée d'abord aux États-Unis, qui consiste à identifier toute opposition à l'implantation d'un équipement collectif à l'expression d'égoïsmes locaux, reposant sur la surévaluation des nuisances à venir, et la sous-évaluation des bénéfices collectifs attendus.

¹⁴ Les difficultés du personnel politique et administratif à reconnaître cette figure du citoyen, puis à en tirer les conséquences en l'instituant comme partenaire du processus de mise en œuvre de l'action publique reste un obstacle récurrent, malgré l'essor des dispositifs institutionnalisés de débat public (Catherin, 2000 ; Rui, 2004).

Ainsi, que la stratégie de disqualification par le renvoi à des intérêts particuliers soit effectivement mise en œuvre contre les opposants au troisième aéroport ou qu'elle soit simplement prévisible en raison de la dynamique habituelle des débats dans le champ de l'aménagement, sa prise en compte permet-elle de rendre intelligibles un certain nombre de mouvements argumentatifs qui, tous, visent à élaborer une preuve éthique favorable du locuteur (et en particulier, à en renforcer la composante de bienveillance), tout en travaillant corrélativement à affaiblir l'image de l'adversaire afin d'en transférer ensuite le discrédit sur sa position¹⁵.

Dans la suite de ce travail, on cherchera à mettre en évidence le travail rhétorique effectué par les participants afin de construire discursivement les bénéficiaires et les victimes du projet en discussion, et de redistribuer ainsi la frontière entre « l'intérêt général » et les « intérêts particuliers ». Plus précisément, on verra que les opposants au troisième aéroport poursuivent deux objectifs complémentaires :

- montrer que les intérêts défendus par les adversaires du projet ne sont en fait « pas si particuliers que ça », en opérant une montée en généralité (invocation de la défense de l'environnement, souci de préservation d'une région, de l'héritage laissé aux générations futures...) ; autrement dit, il s'agit ici de traduire les intérêts particuliers en intérêts (plus) généraux¹⁶ ;
- montrer que « l'intérêt général » dont se réclament les partisans du troisième aéroport est, finalement, une illusion derrière laquelle se cachent des intérêts particuliers (le lobby d'Air France, la mégalomanie de Lionel Jospin...) ; il s'agit donc de faire surgir les intérêts particuliers derrière l'intérêt général.

¹⁵ On rejoint ici une remarque de E. Eggs (1999 : 41), qui souligne que la pertinence du concept d'*ethos* apparaît avec une acuité particulière à travers les critiques produites par les destinataires de l'argumentation : c'est parce que les opposants au troisième aéroport se heurtent, ou risquent de se heurter, à des disqualifications *ad hominem* (soulignant notamment le caractère intéressé de leur prise de position) qu'il leur est nécessaire de travailler leur *ethos* – et, en particulier, la dimension relevant de la bienveillance.

¹⁶ En aucun cas, il ne s'agit pour nous de suggérer que les opposants au troisième aéroport masqueraient la défense de leurs propres intérêts en feignant de se battre pour d'autres. S'ils sont renvoyés par les partisans du troisième aéroport à l'image d'individus indifférents au bien commun et uniquement soucieux de la préservation de leurs intérêts propres, cela ne signifie pas que cette image soit fondée (ni, d'ailleurs, que la défense d'intérêts particuliers soit, à nos yeux, illégitime) ; il est tout à fait permis de penser que la défense de l'environnement, de leur région, de la sécurité des riverains, etc., dont ils se réclament, peut être à la fois sincère et stratégiquement intéressante, dans la mesure où elle vient contrer l'image défavorable que leurs adversaires projettent sur eux.

Comme on l'a souligné précédemment, les deux stratégies se combinent dans un travail général de construction des camps et de leurs images respectives : c'est par contraste avec un adversaire peu soucieux du bien commun qu'un locuteur se construit un *ethos* de bienveillance. En fonction des messages, l'accent peut être porté davantage sur la crédibilisation de la position défendue, ou sur la discréditation de la position adverse.

L'intérêt général derrière les « intérêts particuliers » : tentatives de montée en généralité

Devant le risque d'être renvoyés à des préoccupations égoïstes et d'être, du même coup, disqualifiés comme participants légitimes à un débat public, les opposants au projet de troisième aéroport cherchent souvent à modifier l'image qu'ils renvoient d'eux-mêmes, et en particulier, tentent d'apparaître comme soucieux du bien d'autrui, en redéfinissant l'enjeu du débat afin d'élargir du même coup les bénéficiaires de leur action. « Notre combat n'est pas égoïste... bien au contraire », affirme « Reine », qui s'oppose au projet au nom des nuisances imposées aux riverains, mais aussi des risques que le survol de zones à risque ferait courir aux futurs passagers (message posté le 02/07/2001). Le procédé le plus simple permettant d'élargir l'assise de la contestation consiste à parler au nom d'autres opposants – la délégation de parole étant, dans ce contexte, construite uniquement discursivement, puisque la plupart des intervenants sur le forum, on l'a dit, ne disposent d'aucune sorte de mandat à faire valoir pour porter une position collective :

coda

envoyé le 15/10/2001

NON NON NON

Le conseil régional c'est prononcé contre ainsi que le conseil général et les élus dans une écrasante majorité. Les Picards ne veulent pas de cet aéroport et ils se batteront pour que l'on respecte leur région NON NON et NON au 3^e aéroport.

L'évocation de la position des élus locaux ouvre la voie à un énoncé généralisant (« Les Picards ne veulent pas de cet aéroport ») qui confère une dimension collective au mot d'ordre final (« NON NON et NON au 3^e aéroport »). La faiblesse d'une telle stratégie rhétorique est double :

- tout énoncé généralisant est aisément réfutable par un contre-exemple ;
- la délégation de parole étant construite discursivement, l'adversaire peut lui aussi se prévaloir de la défense d'une multitude.

C'est ce que fait notamment « Jean-Claude Alpi », Picard favorable à l'implantation d'un troisième aéroport dans sa région, et répondant à Coda :

*Jean-Claude ALPI
envoyé le 16/10/2001*

[...] Vous ne représentez ni le Santerre, ni la Somme et encore moins la Picardie. Reprenant votre argument fallacieux, moi je parle au nom des 35 millions de voyageurs qui prendront l'avion dans l'aéroport Charles de Gaulle dans la Somme à un site à déterminer. Et je parle aussi au nom des 60.000 employés de ce site et des différentes entreprises qui se mettront à côté de ce site comme elles se sont mises à côté de Charles DE Gaulle I & II.

Nous voulons de l'activité économique productrice d'emplois dans une belle région, ma Picardie (Vous n'en avez pas le monopôle). Et nous ne nous laisserons pas imposer un dictat de quelques uns. Les déclarations d'utilité publiques cela existe. Nous devons travailler intelligemment ensemble même si nos vues sont opposées. C'est dans l'intérêt de tous, y compris vos intérêts personnels.

Ce message reprend symétriquement – et quelque peu ironiquement – le procédé utilisé par Coda en construisant des alliés *via* l'utilisation d'un nous qui construit un énonciateur collectif, identifié successivement aux 35 millions de voyageurs à venir, puis aux 60 000 employés du futur site. L'idée de « montée en généralité » semble bien adaptée à la caractérisation de tels procédés, dans la mesure où elle « permet d'analyser les stratégies discursives visant à élargir les thèmes de la contestation (d'un projet donné à une politique globale, d'enjeux locaux à des enjeux plus généraux, etc.) et à agréger de façon concomitante des alliés (réels ou symboliques) autour de sa mobilisation » (Jobert, 1998 : 73).

L'articulation des deux objectifs qui viennent d'être cités est essentielle pour la définition de ce qui est ici visé par l'idée de « montée en généralité ». D'une part, il y a généralisation sur le fond dans un effort que l'orateur produit sur lui-même pour développer, avec le souci de la validité interne, l'intelligibilité de l'enjeu discuté. D'autre part et conjointement, il y a invocation d'identité(s) sociale(s) partagée(s) dans un effort d'implication externe par lequel l'orateur situe l'enjeu non pas seulement en tant que tel mais relativement à une ou des collectivités humaines. En ce sens, la « montée en généralité » ici observée ne coïncide pas vraiment avec celle théorisée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), même si elle en partage quelques caractéristiques. La principale caractéristique partagée rejoint la réflexion sur l'*ethos* : en s'efforçant de développer l'intelligibilité de l'enjeu discuté, l'orateur produit des justifications qui mobilisent des principes d'ordre général et qui constituent une épreuve à travers laquelle il cherche à se reconnaître lui-même et à être reconnu comme fondé à s'exprimer. En revanche, l'effort de généralisation ainsi entrepris ne se comprend pas tant comme la volonté de sortir par le haut de la confrontation avec l'interlocuteur

vers un bien commun supérieur que comme la volonté de « mater » la résistance argumentative de l'interlocuteur. Cela se comprend d'autant mieux qu'opère le second élément de la montée en généralité ici observée : l'identification collective à des groupes donnés ou constitués dans la société comme un facteur d'appréciation de la validité des arguments de fond. Cette dynamique qui consiste à se poser en s'opposant et en s'identifiant collectivement, c'est-à-dire à cliver l'enjeu et donc à en faire un objet de controverse élargie et pas seulement un objet de réflexion, se démarque donc des perspectives ouvertes par Luc Boltanski et Laurent Thévenot malgré la ressemblance des pratiques argumentatives observables¹⁷.

La montée en généralité ainsi entendue s'applique très naturellement à la stratégie, fréquente sur le forum DUCSAI, d'opposition au projet d'implantation d'un troisième aéroport au nom d'une cause ou d'une valeur largement partagée – la cause le plus souvent invoquée dans le forum DUCSAI étant la préservation de l'environnement, ou quelques variations autour de la même idée : qualité de vie, aménagement/développement durable, etc¹⁸. Ainsi « Christelle » signe-t-elle un message d'opposition au projet « une habitante d'Estrée St Denis-Oise » (village proche de Rouvillers, une des possibles implantations du troisième aéroport), mais justifie son opposition au projet par l'invocation de causes plus générales :

Christelle

envoyé le 14/07/2001

La France n'a pas besoin de cet aéroport !

Je suis révoltée par ce projet de 3ème aéroport. Les simples citoyens ont assez de bon sens pour étudier eux aussi les statistiques. Malheureusement, dans ce projet, bien peu de chiffres filtrent ... A observer le contenu des avions lors de déplacements, il apparaît un relatif faible taux de remplissage. Quelle est la priorité ? Faire voler des avions vides ? ou préserver l'environnement, réduire les émanations polluantes et réduire le bruit ? [...]

Toujours dans cette logique, les messages s'opposant à la construction d'un troisième aéroport parisien au motif du coût jugé exorbitant du projet contribuent à restaurer l'image des adversaires du troisième

¹⁷ En revanche, la fonction de politisation ainsi mise en œuvre entretient une forte proximité avec les propositions formulées par Duchesnes, Haegel *et al.* (2003) et Duchesnes, Haegel (2004).

¹⁸ M. Bachir (1999 : 175) mentionne la convocation de grandes causes (l'Homme, son identité, son respect, son intégrité, son devenir; sa liberté...) comme l'instrument d'une montée en généralité visant à légitimer la participation au débat public d'intervenants ne bénéficiant pas *a priori* de la légitimité conférée par les procédures de la démocratie représentative.

aéroport comme gardiens de la « cagnotte » nationale, garants du bon usage de l'argent public (et non pas comme individus soucieux de leurs seuls intérêts) : « Regardons la réalité et améliorons la avant de gaspiller l'argent et surtout l'espace commun... », écrit ainsi « N. Bour » (21/08/2001).

Le message suivant illustre de façon spectaculaire ce travail sur la preuve éthique, qui combine ici l'ensemble des procédés grâce à la construction successive de différents tiers dont la locutrice, M^{lle} Lamarre, suggère qu'elle défend les intérêts au moins autant que les siens propres : son père, ses amis, ses élèves, les ancêtres, la communauté des urbanistes, « nos entreprises », puis enfin « nos concitoyens » :

M^{lle} Lamarre
envoyé le 27/06/2001
Pourquoi Rouvillers ?
Monsieur,
Je suis dans la région de Rouvillers depuis plus de 30 ans, *mon père* cultivait les terres de cette zone que vous voulez transformer en plate forme alors que cela me semble une erreur monumentale.
Je n'ai *pas* envie *plus que mes amis* de voir mon passé s'enfouir alors que d'autres solutions existent et plus raisonnables !!!
Je suis enseignante en me désole à l'idée d'annoncer un jour à *mes élèves* que notre riche région ne sera plus qu'un succédané de territoire local...
Je suis triste pour *les ancêtres*...
Je suis attristée *en tant qu'urbaniste de formation* que vous campiez sur vos positions...
Vous savez que cette solution est une des plus couteuse, la France n'a -t-elle autre dépenses à faire alors que *nos entreprises, nos concitoyens* se noyent à l'aube de l'Euro...
J'espère que mes craintes sont vaines et que la raison gagnera.
Avec mes salutations.
Lamarre M

Par ce message, la locutrice cherche à rompre l'isolement dans lequel l'enferme le discours NIMBY en s'inscrivant dans différents chaînages (familiaux, amicaux, professionnels, diachroniques, puis citoyens). En particulier, l'introduction d'une référence aux « élèves » de l'auteur rappelle l'invocation des générations futures¹⁹, dont Claude Gautier et Jérôme Valluy (1998 : 8) soulignent qu'elle « induit une extension des significations imputées à la notion d'intérêt général et des requalifications

¹⁹ Dans le même esprit, on mentionnera également l'intervention de Chambolle-Tournon, riverain d'un possible site d'implantation du troisième aéroport, et qui évoque « les enfants des écoles » « qui malheureusement, pourraient très bien servir de cible à nos vieux Concordes 'bons pour le service' renouvelés ces derniers mois » : du point de vue éthique, Chambolle-Tournon se pose comme responsable vis-à-vis des jeunes générations. Par ailleurs, la preuve pathétique (jeu sur les émotions) est fortement mobilisée du fait de l'évocation de l'accident du Concorde et des « enfants des écoles », possibles victimes désignées comme « cibles », donc comme intentionnellement visées.

de son contenu ». Une telle référence fait éclater les cadres temporels habituellement assignés à l'invocation de l'intérêt général – et on notera que l'éclatement, ici, se fait dans une double direction : l'évocation des « jeunes générations », associée à celle des générations antérieures (« je suis triste pour les ancêtres »), construit une forme de responsabilité citoyenne transgénérationnelle. L'évocation de la formation de la locutrice (urbaniste) esquisse une légitimation de sa position sur une question d'aménagement du territoire par la revendication d'une compétence « voisine ». Enfin, la mention du coût du projet renoue avec la défense de l'intérêt « général », M^{lle} Lamarre se faisant la gardienne de l'argent public menacé de mésusage à l'heure où « nos entrepreneurs, nos concitoyens se noient à l'aube de l'Euro ».

Tout ce travail rhétorique²⁰ est délibérément ignoré par l'auteur du message suivant, qui, répondant à M^{lle} Lamarre, réduit la position de cette dernière à la défense exclusive d'intérêts particuliers :

*M. David Trotwood
envoyé le 07/07/2001*

Des intérêts particuliers désolants...

M^{lle} Lamarre réagit de façon très égocentrique à l'annonce de la construction d'un aéroport à Rouvillers. Ce n'est, en effet, pas une attitude citoyenne que l'on attend normalement d'une enseignante, que de s'indigner face à un projet visant à bitumer les champs de patates de son père... Si tout le monde pratiquait de la sorte, les virages des voies de communication seraient décidément bien brusque.

Par ailleurs, la réaction de M^{lle} Lamarre est caractéristique d'une méconnaissance profonde des phénomènes géographiques mondiaux que sont le développement du trafic aérien, la contraction de l'espace-temps et l'urbanisation, contre lesquels elle ne peut rien faire et qui sont les manifestations les plus explicites de ce que l'Homme veut faire de sa Terre. Tout paysage est donc appelé à évoluer, y compris l'ordre immuable des champs...

Contre cela, s'agitent des habitants qui seraient prêts à *refiler la patate chaude* à d'autres sites et d'autres populations qui les remercieront. L'aménagement du territoire est l'affaire de tous ! Elle doit se réaliser dans l'intérêt général, et non l'intérêt particulier.

Je fais donc toute confiance à l'Etat pour développer son troisième aéroport international dans la prise en compte des difficultés rencontrées par les riverains des actuels aéroports et le respect des problèmes d'environnement. *L'intérêt général passe avant les frilosités de l'institutrice des champs, fut-elle belle !*

Cet échange entre M^{lle} Lamarre et M. David Trotwood est exemplaire par ce qu'il révèle des mécanismes liés à la négociation de la frontière entre intérêt général et intérêts particuliers. Une fois de plus, la défense

²⁰ Dans une certaine mesure, ce travail rhétorique est proprement politique : le qualificatif de « rhétorique » ne vise pas, ici, à discréditer les procédés discursifs mobilisés par M^{lle} Lamarre comme de simples trompe-l'œil visant à « redorer » un positionnement argumentatif irrecevable, mais renvoie à l'angle d'approche que nous avons adopté afin d'en restituer la fonction dans la dynamique argumentative de la polémique.

des intérêts particuliers fait l'objet d'une stigmatisation immédiate, par la qualification de « désolants ». L'interprétation de la position de M^{le} Lamarre dans des termes psychologiques (« égocentrique ») la rattache irrémédiablement à des déterminants purement individuels, et lui refuse du même coup toute validité politique (« ce n'est pas une attitude citoyenne »), ou même tout simplement rationnelle. La disqualification de sa position par un argument par l'absurde (« si tout le monde pratiquait de la sorte [...] bien brusque »), ainsi que la finalité cachée qu'il lui assigne (« refiler la patate chaude à d'autres sites ») en font un discours caractéristique de la disqualification par l'invocation du syndrome NIMBY. La confrontation des positionnements argumentatifs se traduit également en termes de registres : le message de M^{le} Lamarre est caractérisé par un fort marquage subjectif (discours en « je ») et émotionnel (« je n'ai pas envie », « je suis triste », « je suis attristée », « mes craintes »), émotion dont les « frilosités de l'institutrice des champs » proposent un écho disqualifiant dans le message de M. David Trotwood. À l'opposé, le texte de ce dernier est caractérisé par un effacement de l'énonciateur (à l'exception de la déclaration de foi finale, « je fais donc toute confiance à l'État ») et la mise en place d'un discours d'expertise, appuyé sur la dénonciation de l'absence de compétence de l'adversaire (« la réaction de Melle Lamarre est même caractéristique d'une méconnaissance profonde des phénomènes géographiques mondiaux »), sur l'évocation de phénomènes complexes (« la contraction de l'espace-temps ») et sur la production d'énoncés présentés comme des lois générales (« Tout paysage est donc appelé à évoluer »).

Se revendiquant de l'intérêt général, mettant en scène sa compétence (ou l'incompétence de son adversaire, ce qui, peu ou prou, revient au même), David Trotwood fait état de deux des composantes traditionnelles de l'*ethos* : la bienveillance et la compétence. Il lui reste enfin à proclamer sa vertu, ce qu'il s'attache à faire en donnant à son interlocutrice une leçon de civisme : « L'aménagement du territoire est l'affaire de tous ! Elle doit se réaliser dans l'intérêt général, et non l'intérêt particulier ». Devant de telles difficultés à « faire passer » des montées en généralité visant à donner une assise plus large à l'opposition au projet de troisième aéroport, différentes stratégies restent possibles. L'une consiste à s'aligner sur le registre de légitimation de l'adversaire, et à opposer à un discours d'expert, un autre discours d'expert. C'est ce qu'on observe dans le message suivant, dont l'auteur, opposé au troisième aéroport, disqualifie tout positionnement lié à des intérêts particuliers (qu'il soit le fait de ses alliés objectifs – évocation du syndrome NIMBY – ou de ses adversaires – dénonciation de l'action des lobbies), ne reconnaissant comme légitime que les arguments « techniques » :

CHOLET

envoyé le 27/07/2001

Quel manque de transparence !

[...] Il est temps d'engager un vrai débat public, qui ne soit pas uniquement centré autour de thèmes de type «not in my backyard!». Il s'agit de déterminer suivant des critères transparents la meilleure solution (développement d'un aéroport régional existant ; troisième aéroport ; ...), et ensuite le meilleur site. Pour l'instant, les citoyens subissent, les hommes politiques agissent. J'ai bien peur qu'en agissant que sous la pression de lobbies politiques et du transport aérien, la France ne fasse une erreur de choix impossible à inverser dans l'avenir.

Selon François Devaux (2002 : 51), il s'agit d'une autre forme de montée en généralité : l'adoption d'un discours d'expert et de la posture objectivante correspondant constituerait une autre voie d'accession à « l'universel ». Symétriquement à ces tentatives de crédibilisation de l'opposition au troisième aéroport *via* un travail portant sur l'*ethos* (et, on l'a vu, essentiellement sur la dimension de bienveillance), une autre orientation stratégique est possible, davantage orientée vers l'attaque : plutôt que de travailler à renforcer leur propre image, les locuteurs se livrent à un travail de sape de l'image de l'adversaire – et, particulièrement, de sa prétention à la défense de l'intérêt général.

Derrière « l'intérêt général », les intérêts particuliers

Ici, la stratégie consiste à réduire le groupe des bénéficiaires du troisième aéroport à des groupes restreints (les « lobbys », les « parisiens », les politiques), voire à des individus isolés²¹, afin de le mettre en balance avec le groupe des opposants au projet, en affirmant par exemple, comme dans le message ci-dessous :

patrice

envoyé le 08/08/2001

Des patates ? vous n'en mangez pas ?

[...] le type de projet contre lequel les locaux réagissent n'intéressent que quelques hommes (tiens! peu de femmes peut être!!) qui prennent par violence en otage le reste du monde pour assouvir des délires de sciences fiction.

Mais la vraie question finalement, c'est la suivante : comment calcule-t-on une croissance de 4% du transport aérien? quelles sont les hypothèses sous-jacentes ? bref : la France a-t-elle 40Milliards à ficher en l'air (france) en désespérant au passage plusieurs centaines de milliers d'habitants [...] ?

²¹ Comme dans le message de Michèle (02/07/2001), qui dénonce le projet de troisième aéroport comme un caprice de L. Jospin qui chercherait ainsi à passer à la postérité : « Jospin veut seulement son aéroport avant que de quitter le Gouvernement... ah, l'air "Mitterrand" est toujours là... on a payé pour les grands travaux de ce Louis XIV du XXI^e siècle... devra-t-on payer pour une plate forme dont l'utilité n'est pas démontrée qui risque de faire beaucoup de tort aux zones périphériques... seulement pour que certains passent à la notoriété... C'est ça la France démocratique de ce début de siècle... ».

Ici, l'auteur du message réduit les bénéficiaires potentiels du projet à un petit groupe, réduit par l'utilisation de l'indéfini quelques, renforcé par la locution restrictive ne ... que, puis identifié plus précisément à travers le jeu de mot « à ficher en l'air (france) », le projet de troisième aéroport apparaissant comme un cadeau du gouvernement à la compagnie aérienne nationale. Le camp des promoteurs du « oui » est alors opposé à une entité numériquement supérieure (« le reste du monde », « plusieurs centaines de milliers d'habitants »), la relation entre les deux camps étant stigmatisée comme relevant d'un mode d'action illégitime susceptible de renverser le rapport de force « naturel » entre les factions en présence (prise d'otage). Par la stratégie qu'il met en place, l'auteur du message ne conteste pas le principe de légitimation ou de délégitimation invoqué par les partisans du troisième aéroport ; il cherche seulement à le renverser et à le faire jouer en sa faveur.

Ce double mouvement (de réduction de l'adversaire à un groupe numériquement faible et soucieux de ses seuls intérêts, et d'extension de son propre camp grâce à diverses opérations de montée en généralité), qui reproduit la légitimation par l'invocation de l'intérêt général tout en cherchant à la faire tourner à son avantage, se retrouve dans bon nombre de messages. Il lui arrive cependant de se trouver en concurrence avec une stratégie plus « subversive », dans la mesure où elle travaille à une redéfinition des critères réglant la reconnaissance des diverses prises de parole dans le débat comme légitimes. Ainsi certains messages laissent-ils entrevoir une amorce de légitimation de la défense des intérêts particuliers. C'est ce que suggère notamment le titre d'un message posté sur le forum DUCSAI en réaction à une accusation de type NIMBY, titre proclamant : « vive l'égoïsme ! » :

valérie

envoyé le 31/07/2001

vive l'égoïsme !

Revendiquons «l'égoïsme» face aux «intérêts généraux» qui ne sont que ceux des actionnaires d'air france ! revendiquons de vivre chez nous sans que le bruit et la pollution des avions ne viennent nous empoisonner la vie. gardez pour vous la patate chaude, mr trotwood, nous viendrons cultiver l'aéroport dans votre jardin !

Frappant par la juxtaposition d'un « vive » laudatif et d'un terme axiologiquement « chargé » (« l'égoïsme »), le titre du message semble suggérer que son auteur assume, voire revendique, la défense d'intérêts particuliers – ce qui conduirait à nuancer l'affirmation d'Annette Jobert (1998 : 73) selon laquelle le discours NIMBY enfermerait les riverains dans une position illégitime au point que personne ne s'en réclamerait. Quoi qu'il en soit, un examen plus détaillé du message montre que les termes d'« égoïsme » – qui fonctionne ici comme équivalent psychologisant de « défense des

intérêts particuliers » – et d'« intérêts généraux » sont mis entre guillemets, et donc renvoyés au discours adverse, et non pris en charge par l'auteur du message. Pourtant, on ne retrouve pas ici la même stratégie que précédemment : en effet, si l'adversaire, qui se réclamait de l'intérêt général, est bien ici aussi renvoyé à des intérêts particuliers (voir l'énoncé qui traduit « intérêts généraux » en « intérêts des actionnaires d'air France »), on n'observe aucune tentative de montée en généralité visant à renverser la situation. La stratégie qui gouverne ce message consiste à renvoyer dos à dos les deux camps, en suggérant qu'aucune des deux positions ne l'emporte en termes de légitimité, la défense des intérêts des riverains n'étant, en elle-même, ni plus, ni moins honteuse que celle des actionnaires d'Air France. Cette lecture est confirmée par la reprise de l'expression « patate chaude », retournée ici contre celui qui l'avait en premier introduite dans le débat (« David Trotwood »). Ainsi, au terme de cette stratégie, une vision *symétrique* du débat est-elle, rétablie. Elle substitue une logique de négociation entre intérêts divergents à une logique de disqualification des intérêts particuliers par l'invocation de l'intérêt général.

La contestation peut aller jusqu'à celle de l'acceptabilité de l'argument du nombre qui, dans une certaine mesure, sous-tend l'opposition entre intérêt général (lorsque, réduit à sa simple expression quantitative, il se comprend comme l'intérêt du plus grand nombre) et intérêts particuliers (ou intérêts des minorités). C'est ainsi qu'on peut comprendre l'intervention de « Lasserre » qui fait suite à un message s'opposant à l'implantation d'un troisième aéroport près de Rouvillers, au motif que celle-ci amènerait à « raser des villages quand ailleurs des terres sont désertiques » :

Lasserre

envoyé le 17/07/2001

une champenoise du désert français

Quand on est persuadé qu'un aéroport est une poubelle que l'on ne veut pas voir s'installer au bout de son jardin, on n'évoque pas l'idée qu'elle pourrait s'implanter dans une région peu habitée! En France, chaque citoyen devrait pouvoir compter autant que les autres qu'ils soient 10, 100 ou 1000!

La formulation est déroutante, mais l'idée est claire. Elle propose une forme d'« essentialisation » du débat – un aéroport est une poubelle « en soi », et donc indésirable « en soi », dans quelque site que ce soit, et quel que soit le nombre de riverains concernés. La désignation des riverains comme « citoyens » les constitue comme dépositaires de quelque chose comme « l'essence de la Nation » – et leur confère ainsi une forme de sacralisation qui légitime leurs revendications, même minoritaires, même isolées.

Enfin, on notera que la stigmatisation des opposants au projet de troisième aéroport par assimilation au syndrome NIMBY (qui suppose que l'opposition ne porte que sur une implantation spécifique du projet, mais se dissout dès que d'autres implantations, plus éloignées, sont envisagées ; Trom, 1999 : 37) se heurte à la stratégie adoptée rapidement par lesdits opposants sur le forum DUCSAI, où une série d'oppositions locales à l'implantation de l'aéroport sur tel ou tel site fait place à une opposition massive et globale à la création même d'un troisième aéroport, le slogan devenant « non au troisième aéroport *où qu'il soit* » : par cet élargissement de la revendication, les opposants au troisième aéroport rendent nulle et non avenue l'accusation de se « refiler la patate chaude » (voir plus haut), et développent un *ethos* solidaire susceptible de renforcer l'acceptabilité de leur position.

Conclusion

Il ressort de ces analyses que la délimitation des camps qui s'opposent autour du projet de troisième aéroport n'est pas, dans le débat tel qu'il se manifeste dans le forum DUCSAI, une donnée factuelle, mais un enjeu, une construction rhétorique. Il s'agit, pour les uns et les autres, d'*intéresser* l'auditoire, c'est-à-dire, selon Christian Plantin (1993), d'y recruter des alliés potentiels en leur suggérant que ce sont leurs intérêts qui sont en jeu dans la discussion. Ainsi, bien qu'un débat public ne soit pas un référendum et repose, en principe, davantage sur la prise en compte du contenu des diverses contributions que sur une évaluation de la représentativité des positions exprimées (Devaux, 2002 : 32), le mode de légitimation le plus évident pour les différents acteurs impliqués dans le débat est-il l'argument du nombre et de l'identification collective : la construction d'un *ethos* bienveillant passe par la construction de causes susceptibles de mobiliser des alliés, par le lancement de mots d'ordre fédérateurs aptes à faire fusionner en un camp solidaire les causes éparses des multiples opposants au projet. C'est donc un système de légitimité posant une équation entre la recevabilité d'un point de vue et sa représentativité qui s'impose finalement de manière classique. Cela constitue un motif d'étonnement dans la mesure où le forum DUCSAI est intégré à un dispositif qui, relevant des expériences participatives, serait plutôt supposé rompre avec les mécanismes classiques de la démocratie représentative.

L'observation systématique et détaillée de la lettre des échanges, des arguments dans leur matérialité discursive et la dynamique interactionnelle qui les gouverne, amène ainsi à relativiser les ambitions affichées par les dispositifs de concertation visant à favoriser la démocratie participative. Certes, ce sont bien des individus

« ordinaires » (plutôt que des associations ou des « institutionnels ») qui interviennent sur le forum DUCSAI; mais le modèle de prise de parole qui s'impose le plus immédiatement, et du fait même de l'engagement spontané de ces participants qui ne semblent pas pressés de suspendre leur existence sociale pour postuler au statut de pur esprit raisonnant, reste majoritairement celui qui caractérise la parole politique « classique ». La légitimité y reste indissociablement liée à la représentativité et au repérage des positions sociales qui permettent de se regrouper. Il semble donc bien que, du moins aux yeux des participants ici engagés, ne prime pas la conception selon laquelle c'est la tenue du débat contradictoire qui importe bien plus que la nature et l'origine des participants à ce débat. Cela engage à approfondir la réflexion sur la combinaison entre les différents types de procédures permettant la participation des citoyens et à s'interroger sur les termes dans lesquels il est possible de fonder la légitimité de procédures délibératives ou participatives plus ou moins innovantes telles qu'elles se développent depuis une quinzaine d'années. L'apport d'une analyse argumentative s'avère utile à l'évaluation d'ensemble de ces dispositifs et suggère de développer l'analyse des pratiques qui s'y déroulent et celle des attentes normatives des citoyens à leur égard.

Références

- Amossy R., 1999, « L'ethos au carrefour des disciplines rhétorique, pragmatique, sociologie des champs », pp. 127-154, in : Amossy R., éd., *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne/Paris, Delachaux & Niestlé.
- éd., 1999, *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne/Paris, Delachaux & Niestlé.
- 2000, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan.
- Aristote, 1932, *Rhétorique*, trad. du latin par M. Dufour, avec la collab. d'A. Wartelle, Paris, Les Belles Lettres.
- Bachir M., 1999, « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », pp. 167-184, in : François B., Neveu E., éd., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*, Presses universitaires de Rennes.
- Blondiaux L., 2002, « Sondage et délibération : une nouvelle épistémologie de l'opinion publique ? », *Politix*, 57, pp. 157-180.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boy D., Donnet Kamel D., Roqueplo P., 2000, « Un exemple de démocratie participative : la « conférence de citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue française de science politique*, 50-4/5, pp. 779-809.

- Catherin V., 2000, *La contestation des grands projets publics : analyse microsociologique de la mobilisation des citoyens*, Paris, Éd. L'Harmattan
- Declercq G., 1993, *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Éd. universitaires.
- Devaux Fr., 2002, *Légitimation de la parole associative et disqualification des intérêts particuliers dans les arènes de la concertation. Analyse de la participation au débat public sur les contournements de l'agglomération lyonnaise*, mémoire de DEA Politiques publiques et gouvernements comparés, IEP de Lyon, université Lumière Lyon-2, disponible sur le site doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/DEAPPGP/devauxf/these.html.
- Duchesne S., Haegel F., 2004, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, 54-6, pp. 877-904.
- Duchesne S., Haegel F., Braconnier C., Hamidi C., Lefébure P., Maurer S., Scherrer V., 2003, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », pp. 107-129, in : Perrineau P., dir., *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.
- Eggs E., 1999, « *Ethos* aristotélicien, conviction et pragmatique moderne », pp. 31-59, in : Amossy R., éd., *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne/Paris, Delachaux & Niestlé.
- Fishkin J., 1995, *The voice of the people : public opinion and democracy*, New Haven, Yale University Press.
- François B., Neveu É., 1999, « Introduction. Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains », pp. 13-58, in : François B., Neveu É., eds, *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*, Presses universitaires de Rennes.
- Gautier C., Valluy J., 1998, « Générations futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le "développement durable" », *Politix*, 42, pp. 7-36.
- Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. I. La présentation de soi*, trad. de l'anglais par A. Kihm, Paris, Éd. de Minuit.
- Jobert A., 1998, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 42, pp. 67-92.
- Joss S., Durant J., eds, 1995, *Public participation in science. The role of consensus conferences in Europe*, Londres, Science Museum.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1984, « Les négociations conversationnelles », *Verbum*, t.VII, fasc. 2-3, pp. 223-243.
- 2002, « Rhétorique et interaction », pp.173-196, in : Koren R., Amossy R., eds, *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- 2005, *Le discours en interaction*, Paris, A. Colin.
- Lolive J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby : la mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 39, pp. 109-130.

« Intérêt général », « Intérêts particuliers »

Maingueneau D., 1999, « *Ethos, scénographie, incorporation* », pp.75-100, in : Amossy R., éd., *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne/Paris, Delachaux & Niestlé.

Marcoccia M., 1994, *Le rôle de porte-parole dans le discours politique. Analyse socio-pragmatique*, thèse en sciences du langage, université Lumière-Lyon 2.

McAvoy G., 1999, *Controlling technocracy : citizen rationality and the Nimby syndrome*, Washington, Georgetown University Press.

Monnoyer L., 2006, « être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas Ducsay », à paraître dans l'ouvrage collectif restituant les principaux résultats du programme CDE.

Reber B., 2005, « Technologies et débat démocratique en Europe : de la participation à l'évaluation pluraliste », *Revue française de science politique*, 55-56, pp. 811-833.

Rui S., 2004, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, A. Colin.

Shemtov R., 1999, « Taking ownership of environmental problems : how local NIMBY groups expand their goals », *Mobilization*, 4-1, pp. 91-106.

Trom D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49-1, pp. 31-50.